



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

---

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	54
Absents :	14	- dont POUR :	54
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	1	Nombre d'abstention(s) :	0

---

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme JAUFFRET Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JOANNY Monique	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. KITAEFF Richard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSSE Patrick	M. LAFFORGUE David	Mme STELLA Aurore
Mme CRESPI Delphine	Mme LECAUDEY Aurélie	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LIBERATO Fabrice	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VILLA José
Mme FARAVÉL-GENESTON Nathalie	M. MAUREL Frédéric	
Mme FASSETTA Véronique		
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSSE Patrick  
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard  
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie  
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard  
Mme CATALANO-LLORDES à M. LAFFORGUE David  
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice  
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry  
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore  
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine  
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine  
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard  
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard  
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPI

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport : Mme HAQUET Sonia



N° 2026-073

FINANCES - BUDGET PRINCIPALApprobation de la dotation de solidarité communautaire  
2026 versée à la commune de Cavaillon

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 5211-28-4 ;*
- *Vu le Code Général des impôts, article 1609 nonies C ;*
- *Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'arrêté du Président n°2026-77 en date du 28 avril 2026 portant départ de Mme Sonia Haquet ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (article 57) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit, pour les EPCI signataires d'un contrat de ville n'ayant pas adopté de pacte financier et fiscal, la mise en place, dans un délai d'un an, d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) obligatoire. Conçue comme un outil de péréquation interne, la DSC vise à réduire la fracture territoriale et repose sur un principe de solidarité entre les communes membres. Elle est obligatoirement versée aux communes concernées par les dispositifs du contrat de ville et son montant doit représenter au minimum 50% de l'évolution annuelle des produits des impositions économiques et des compensations versées par l'État au titre des différentes réformes.

LMV Agglomération est signataire d'un contrat de ville sur la commune de Cavaillon.

Impôts économiques et compensations LMV	2024	2025	Variation	DSC 2026
Produit CVAE	3 821 800	3 843 172	21 372	10 686
Produit CFE	6 803 706	6 910 661	106 955	53 477
Produit IFER	505 838	526 584	20 746	10 373
Produit Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti	105 201	116 662	11 461	5 730
CET Allocation compensatrice locaux industriels	1 445 399	1 463 232	17 833	8 916
TFPB Allocation compensatrice locaux industriels	27 801	28 228	427	213
<b>TOTAL</b>	<b>12 709 745</b>	<b>12 888 539</b>	<b>178 794</b>	<b>89 397</b>

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- **FIXE** le montant de la dotation de solidarité communautaire à verser à la commune de Cavaillon à 89 397 € pour l'année 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de l'agglomération LMV au chapitre 014 ;



République française

2026/....

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire  
Séance du 30 avril 2026

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélié LECAUDEY

Réceptionné le :

Pour le Président  
empêché

**Patrick SINTÈS**  
Vice-Président

Cavaillon, le 5 mai 2026

Le Président,

Gérard DAUDET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.*